

STRUCTURE

1) Mission

Le groupe de travail sur la technologie du Comité sur les politiques et les programmes d'établissement et d'intégration (CPPEI) est une table qui réunit Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et des représentants d'organismes d'établissement financés dans le cadre des programmes d'établissement et d'aide à la réinstallation. Ce groupe de travail a pour mission de déterminer, d'élaborer et de recommander des stratégies novatrices et des pratiques exemplaires afin d'optimiser les modèles hybrides de prestation de services et de renforcer les capacités numériques sectorielles des fournisseurs de services (FS).

Compte tenu de la nature dynamique de l'immigration et du paysage technologique, la mission de ce groupe de travail reste adaptable et répond à l'évolution des besoins.

Le groupe de travail sur la technologie du CPPEI relève directement au CPPEI et consulte le groupe de travail sur la confidentialité des données et la cybersécurité du Comité de la prestation des services d'établissement et d'intégration (CPSEI), si nécessaire.

2) Portée

Le groupe de travail sur la technologie du CPPEI n'est pas un organe de décision pour l'administration générale des programmes fédéraux d'établissement et d'aide à la réinstallation. Ce groupe de travail jouera un rôle important dans la détermination et le traitement des priorités technologiques à moyen et à long terme dans le secteur. À cette fin, il examinera les recommandations du [rapport final](#) du Comité directeur national sur les technologies (CDNT) afin d'élaborer des stratégies numériques visant à renforcer la capacité des FS à innover dans la prestation de services en ligne, tandis que les organismes s'efforcent également d'améliorer les compétences et les pratiques de leur personnel en matière de capacités numériques.

Le groupe de travail examinera les difficultés et les possibilités d'améliorer les compétences et la résilience des FS financés par IRCC et de leur permettre de répondre aux besoins technologiques croissants des FS à l'avenir. Le groupe de travail collaborera étroitement avec le CPPEI pour assurer l'échange de renseignements et l'harmonisation des efforts au sein du CPSEI et du groupe de travail sur la confidentialité des données et la cybersécurité lorsque les décisions se recoupent, afin de favoriser une approche permettant de répondre aux préoccupations communes.

La portée des travaux du groupe de travail sur la technologie du CPPEI peut notamment s'étendre, sans s'y limiter, aux enjeux suivants :

- le renforcement des capacités numériques;
- les stratégies numériques novatrices, les ressources et l'échange de renseignements;
- les approches stratégiques de prestation et de transformation des services numériques (harmonisées aux attentes et aux orientations d'IRCC).

Compte tenu de la nature dynamique de l'immigration et du paysage technologique, la portée de ce groupe de travail reste adaptable et répond à l'évolution des besoins.

3) Objectifs

Les membres du groupe de travail examineront les recommandations du rapport final du CDNT afin de déterminer et de classer par ordre de priorité jusqu'à trois enjeux technologiques pertinents au secteur sur lesquels le groupe pourra se concentrer au cours de l'année actuelle de sa mission. Par la suite, les coprésidents du groupe de travail demanderont l'approbation du CPPEI pour valider les domaines prioritaires déterminés. En fonction des priorités convenues, et en consultation avec les coprésidents du CPPEI, ce groupe de travail peut élaborer d'autres objectifs précis et stratégiques.

Tous les objectifs des groupes de travail seront formulés et achevés en fonction de la portée mentionnée ci-dessus, ainsi que des exigences et des orientations de l'entente de subvention et contribution d'IRCC.

Les autres objectifs précis du groupe de travail sur la technologie du CPPEI sont les suivants :

- déterminer et compiler les pratiques exemplaires existantes et les tendances émergentes en matière de prestation de services en ligne, y compris les conclusions de l'exercice de cartographie de la confidentialité des données et la cybersécurité du groupe de travail sur la confidentialité des données et la cybersécurité du CPSEI, afin d'améliorer les stratégies d'apprentissage et de renforcement des capacités numériques contextualisées et continues des FS financés par IRCC, en particulier dans les nouveaux organismes, les petits organismes et les organismes en milieu rural;
- élaborer une vision stratégique de la prestation et de la transformation des services numériques, en intégrant un référentiel central pour héberger les ressources et les protocoles de protection des renseignements, ainsi que des mesures d'évaluation pour déterminer les capacités de base, les ressources et les exigences en matière de culture organisationnelle nécessaires pour concrétiser cette vision et renforcer le secteur;
- créer des outils, des formations et des ressources, comme des feuilles de route, des listes de contrôle et des fiches d'information, pour permettre au personnel des FS d'optimiser les modèles de prestation de services existants et de renforcer les capacités numériques du personnel et de la direction des FS;

- assurer la liaison avec le groupe de travail sur la confidentialité des données et la cybersécurité du CPSEI afin de définir les critères de renforcement des capacités numériques et d'élaborer des stratégies d'apprentissage numérique et des possibilités de formation.

RÔLES

4) Structure et justification du choix des membres

Présidence

Le groupe de travail sur la technologie du CPPEI sera coprésidé par un représentant d'IRCC et par un représentant du CPPEI, déterminé par les coprésidents du CPPEI.

La durée du mandat du coprésident du groupe de travail du secteur et du groupe de travail est limitée à trois (3) ans, aligné sur le mandat du CPPEI, ou jusqu'à ce que le groupe ait achevé ses travaux, selon la première de ces éventualités.

Le Secrétariat de l'engagement sectoriel national (ESN) dirigera l'appel et la confirmation des membres du groupe de travail en utilisant une approche intersectionnelle pour garantir l'équité, la diversité et l'inclusion aux échelles individuelle et organisationnelle. Si la mission du groupe de travail se prolonge au-delà du délai de trois ans, les coprésidents du groupe de travail proposeront une approche au CPPEI, y compris une vue d'ensemble des travaux qui restent à accomplir.

Membres

Les membres comprendront, entre autres, des représentants parmi les directeurs des politiques et des opérations des organismes d'établissement et de réinstallation financés par IRCC, des experts en la matière des FS financés par IRCC et d'autres experts désignés par les coprésidents du CPPEI ou les coprésidents du groupe de travail, ainsi qu'un représentant d'IRCC de la Direction générale des politiques de l'établissement et de l'intégration. Par ailleurs, on veillera à ce qu'il y ait, parmi les membres du groupe de travail sur la technologie du CPPEI, une représentation francophone pour voir à ce que le point de vue et les besoins des organismes francophones financés et des clients à qui ils offrent des services soient exprimés pendant les délibérations. Les membres de l'ancien NSCT auront le droit de premier refus d'être membres du nouveau groupe de travail sur la technologie du CPPEI. Les membres comprendront jusqu'à huit (8) représentants nommés, dont deux (2) coprésidents. La taille peut être augmentée en fonction des objectifs du groupe de travail, sous réserve de l'approbation des coprésidents du CPPEI. Chaque membre désignera un suppléant pour le remplacer en cas d'absence.

Les membres sont censés représenter les points de vue d'un groupe d'organismes, y compris de petites organisations et de collectivités rurales, nordiques et éloignées. On veillera à ce que la composition du groupe de travail reflète les besoins, les expériences et les intérêts particuliers des différents membres du secteur et des parties prenantes, tout en garantissant la

participation de partenaires disposant d'une expertise pertinente en la matière (p. ex. des experts en technologie et en prestation de services numériques).

5) Rôles et responsabilités des coprésidents et des membres

Responsabilités des coprésidents

En collaboration avec les coprésidents du CPPEI, les coprésidents du groupe de travail sont chargés de :

- i) achever un plan de travail avec des objectifs stratégiques immédiats et à court terme qui s'harmonisent aux priorités du CPPEI;
- ii) diriger la mise en œuvre et le suivi des progrès conformément aux étapes du plan de travail;
- iii) établir et suivre l'ordre du jour des réunions du groupe de travail conformément au plan de travail;
- iv) veiller à ce que les intérêts et les expériences de populations diverses et variées soient pris en compte dans les délibérations, y compris, par exemple, les femmes, les personnes racialisées, les personnes en situation de handicap, les populations autochtones, les minorités linguistiques, les groupes de diverses orientations sexuelles et de diverses identités de genre, y compris les groupes 2ELGBTQI+, et les communautés éloignées, rurales et nordiques;
- v) fournir des mises à jour écrites sur la mise en œuvre du plan de travail lors des réunions trimestrielles du CPPEI;
- vi) une fois les objectifs du groupe de travail atteints, les coprésidents présenteront un rapport de leurs conclusions et recommandations au CPPEI. La fréquence des rapports sera établie dans le plan de travail.

Responsabilités des membres

Les membres du groupe de travail représenteront équitablement les diverses voix des collègues gouvernementaux et non gouvernementaux du secteur de l'établissement et de l'intégration.

Les membres du groupe de travail s'engagent à contribuer au succès du groupe en assistant régulièrement aux réunions, en participant aux discussions, en apportant des contributions significatives pour appuyer les produits livrables prévus dans le plan de travail, en soumettant au groupe de travail les produits livrables prévus dans le plan de travail et assignés par les coprésidents, et en travaillant de manière harmonieuse. Si un membre n'est pas en mesure d'assumer ses responsabilités, les coprésidents du CPPEI peuvent lui demander de quitter le groupe de travail. Lorsqu'un siège se libère, un appel à la participation est diffusé.

PROCÉDURE

6) Réunions

Fréquence des réunions Les coprésidents du groupe de travail détermineront la fréquence des réunions en fonction du plan de travail et des produits livrables et en consultation avec les membres du groupe de travail. Les réunions se tiendront virtuellement.

Budget

Sous réserve des approbations ministérielles et conformément aux directives du Conseil du Trésor, IRCC financera le soutien logistique (dont la réservation d'un lieu, les frais d'accueil et les coûts des services d'interprétation si nécessaire pour les réunions) des groupes de travail du CPPEI. Les coprésidents du CPPEI détermineront si une réunion annuelle en personne du groupe de travail est nécessaire.

IRCC finance actuellement le Secrétariat de l'ESN par l'intermédiaire de l'organisme Affiliation of Multicultural Societies and Serving Agencies of BC (AMSSA) afin d'assurer une coordination et d'aider le secteur à participer pleinement au CPPEI et aux activités de ses groupes de travail, notamment en sollicitant l'avis des membres et en procédant à d'autres analyses sectorielles des enjeux, de coordonner les coûts associés à la participation en personne des membres du secteur (y compris les frais de déplacement et d'hébergement et les frais accessoires), et d'assurer la liaison et la coordination avec le Secrétariat de l'établissement, de l'intégration et des affaires francophones (EIAF).

Secrétariat de l'engagement sectoriel national (ESN)

Les fonctions de secrétariat et de coordination des groupes de travail du CPPEI seront assurées par le Secrétariat de l'ESN. Le Secrétariat de l'ESN convoquera les réunions du groupe de travail sur la technologie et fournira un soutien organisationnel, analytique et technique aux coprésidents de ce groupe de travail. Le Secrétariat de l'ESN prendra les dispositions nécessaires pour obtenir des services d'interprétation, au besoin. Conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor, le Secrétariat de l'ESN coordonnera les préparatifs concernant le lieu de la réunion et l'accueil si les coprésidents ou les membres du groupe de travail sont invités à participer à une réunion annuelle en personne.

En soutien aux coprésidents du CPPEI, le Secrétariat de l'ESN organisera et diffusera tous les ordres du jour, procès-verbaux et autres documents pertinents du groupe de travail sur la technologie aux participants aux réunions, au CPPEI et au Secrétariat de l'EIAF en temps opportun. Afin d'assurer l'harmonisation entre les groupes de travail axés sur la technologie, le Secrétariat de l'ESN partagera les ordres du jour, les documents, les procès-verbaux et autres documents pertinents du groupe de travail sur la technologie du CPPEI avec le groupe de travail sur la confidentialité des données et la cybersécurité du CPPEI.

Fonction du Secrétariat de l'établissement, de l'intégration et des affaires francophones (EIAF)

La fonction de surveiller et de suivi des groupes de travail du CPPEI sera assurée par la Direction générale des politiques de l'établissement et de l'intégration d'IRCC. Le Secrétariat de l'EIAF assurera le suivi des plans de travail, des produits et des résultats, déterminera les possibilités d'harmonisation entre les groupes de travail et signalera les difficultés et les risques. Les fonctions de Secrétariat sont décrites à l'annexe A du mandat du CPPEI.

Renouvellement du mandat

À la fin de la mission du groupe de travail, et comme déterminé dans le plan de travail, les nouveaux coprésidents du groupe de travail et les coprésidents du CPPEI, avec le soutien du Secrétariat de l'EIAF, révisera le mandat du groupe de travail sur la technologie du CPPEI et adoptera tout changement à ce moment-là.

LANGUES OFFICIELLES

Les ordres du jour, les documents importants et d'autres documents seront disponibles dans les deux langues officielles (LO). Le groupe de travail devrait appuyer la tenue de réunions en personne et virtuelles dans les deux langues officielles.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les membres s'engagent à veiller à ce que les discussions sur les priorités des programmes et des opérations n'offrent pas d'avantage en ce qui concerne le financement d'un membre du groupe de travail du CPPEI, conformément au document « Lignes directrices sur les conflits d'intérêts » présenté à l'annexe B du mandat du CPPEI.

DATE D'ADOPTION

le 18 juillet 2024